



Conge donne par bailleur pour habiter

Par **menthchoc**, le **02/04/2010** à **13:46**

Bonjour,rnrnj'ai reçu un congé pour reprise personnel pour une maison en location selon un contrat de bail de 3 ansrnrncette maison n'a pas été vendu et la propriétaire ou l'un de ses descendants n'y habite pas.rnrnComment puis-je prouver ceci afin de déposer une procédure au tribunalrnrnmerci

Par **menthchoc**, le **03/04/2010** à **11:27**

tous le monde ou presque sait qu'un propriétaire ne peut pas vous donner votre congé n'importe comment.rnC'est la loi maintenant comment prouver qu'il a fait n'importe quoi? c'est plus difficile ! la loi ne dit pas comment faire.rnrnpas beaucoup de réponses !rnrnmoi en tout cas je ne sais pas